

Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1er janvier 2008, cochez cette case  et retourner le questionnaire sans le remplir.

Informations sur les rémunérations et les charges en 2008 (ne pas porter les centimes, indiquer 0 en cas de non versement)

<b>1</b>	<b>Rémunération brute annuelle totale</b> (avantages en nature inclus).....									€
dont	1.1 Heures supplémentaires et/ou complémentaires.....									€
	1.2 <b>Total</b> des primes et compléments de salaire (c.-à-d. 13 <sup>e</sup> mois, primes d'ancienneté, de rendement, de pénibilité, de vacances, de fin d'année, avantages en nature, etc.).....									€
dont	1.2.1 Primes d'ancienneté.....									€
	1.2.2 Primes liées à des contraintes du poste de travail (travail posté, en équipes alternantes, de nuit, astreintes, pénibilité, risque ... ).....									€
	1.2.3 Primes liées aux performances individuelles.....									€
	1.2.4 Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier.....									€
<b>2</b>	<b>Autres éléments de rémunération non inclus dans la rémunération brute</b> (indemnités de licenciement, de mise à la retraite, indemnités journalières de sécurité sociale versées si subrogation.....)									€
<b>3</b>	<b>Prime d'intéressement</b> (versée au titre de l'exercice 2008).....									€
<b>4</b>	Sommes attribuées au titre de la <b>participation</b> (répartition de la réserve spéciale au titre de l'exercice 2008).....									€
<b>5</b>	<b>Abondement</b> de l'employeur au PEE, PERCO, PEI, PEG.....									€
<b>6</b>	<b>Cotisations patronales totales</b> (après exonérations).....									€
dont	6.1 Cotisations pour la <b>prévoyance ou la retraite supplémentaire</b> , cotisations aux <b>mutuelles</b> , complémentaires de santé.....									€

Informations sur le temps travaillé en 2008

→ Les questions 7, 7.1, 8, 9 et 9.1 ne concernent pas les salariés soumis au régime du forfait en jours.

<b>7</b>	<b>Total des heures rémunérées en 2008</b> (rubrique des DADS).....					heures
dont	7.1 <b>Heures supplémentaires ou complémentaires</b> .....					heures

→ Les questions suivantes se rapportent à la plus longue période d'emploi sans changement

<b>8</b>	<b>Durée du travail</b> prévue dans le contrat de travail, l'accord collectif ou les statuts pour la période d'emploi effectuée en 2008 (durée hors congés payés, jours de RTT, jours fériés, ponts et repos hebdomadaires).....					heures / an
<b>9</b>	<b>Durée hebdomadaire</b> pratiquée habituellement (en cas de cycle ou de modulation, renseignez la durée moyenne).....					heures / semaine
<b>9.1</b>	<b>Nombre de jours ouvrés</b> effectués habituellement par semaine .....					jours ouvrés/ semaine
<b>10</b>	<b>Durée du forfait en jours</b> (uniquement si le salarié est au forfait en jours).....					jours / an

→ Les questions suivantes se rapportent à l'ensemble de l'année 2008

<b>11</b>	<b>Jours de congés et jours de RTT</b> pris par le salarié en 2008.....					jours ouvrés
<b>12</b>	Jours versés sur un <b>compte épargne-temps</b> .....					jours ouvrés
<b>13</b>	<b>Jours fériés chômés</b> et ponts accordés (non récupérés).....					jours ouvrés
<b>14</b>	<b>Absences</b>					
	maladie	maternité / paternité	accident / maladie professionnelle	familiales / personnelles	grèves, débrayage	autres absences (ex : repos compensateur)
unité						